

Abidjan, le

14 SEPT 2009

NOTE D INFORMATION

RELATIVE A LA PROCEDURE DU DEGROUPEGE DE BL (Plusieurs importateurs) EN SYDAM WORLD

La gestion du dégroupage en SYDAM WORLD est effectuée selon la procédure suivante :

1 – Au manifeste

Le connaissement est manifesté en SYDAM WORLD avec le type CNG pour le maritime et LTG pour l'aérien.

Ce connaissement de type groupage doit faire l'objet d'une déclaration sommaire de transfert (DST), qui matérialise le transfert des marchandises vers le magasin de dégroupage.

2 – La déclaration sommaire de transfert (Générer DST)

Pour le faire, le transitaire dégroupageur a besoin des informations suivantes de la part du consignataire : **Bureau d'entrée** du manifeste, **numéro de voyage** et de la **date de départ du navire**.

Apartir de ces trois éléments la DST est stockée puis enregistrée avec un numéro DST qui apure le manifeste.

3 – Le dégroupage

Le dégroupage consiste en l'éclatement par le transitaire dégroupageur, de la déclaration sommaire en différentes lignes par destinataire.

THIA LABI DOMINIQUE

